

**ARRETE N°AP2021/171**

**OBJET : Désignation des membres représentants de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Technique**

**LE PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 24 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif au Comité Technique des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Vu** la délibération CM2018/09/28/20 du conseil métropolitain du 28 septembre 2018 portant création du Comité Technique et fixant le nombre de représentants du personnel,

**Vu** l'arrêté n° AP2020/96 relatif à la désignation des membres représentants la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Technique,

**Vu** le procès-verbal et la délibération CM2020/07/09/01 du 9 juillet 2020 portant élection du président de la métropole du Grand Paris,

**Vu** l'arrêté du président n°2020/81 du 14 septembre 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Manuel AESCHLIMANN, 8<sup>ème</sup> vice-président,

**Vu** l'acte de recrutement à la Métropole du Grand Paris de Madame Nathalie VAN SCHOOR, aux fonctions de Directrice générale adjointe,

**Considérant** que Madame Nadège BAPTISTA n'occupe plus les fonctions de Directrice générale adjointe,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** ABROGE l'article 3 de l'arrêté n°AP2020/96 relatif à la désignation des membres représentants la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Technique.

**ARTICLE 2 :** RAPPELLE que M. Manuel AESCHLIMANN a été désigné Président du Comité Technique, parmi les membres de l'instance délibérante de la Métropole du Grand Paris.

**ARTICLE 3 :** RAPPELLE qu'ont été nommés en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris, Monsieur Paul MOURIER et Monsieur Alexis HLUSZKO.

**ARTICLE 4 :** RAPPELLE qu'a été nommé en qualité de représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris, Monsieur Christian MOUROUGANE.

**ARTICLE 5 :** DIT que Madame Nathalie Van SCHOOR est nommée en qualité de membre suppléant de la Métropole du Grand Paris.

**ARTICLE 6 :** DIT que la composition du Comité Technique pour les représentants de la Métropole du Grand Paris est la suivante :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Paul MOURIER	Mme Nathalie VAN SCHOOR
M. Alexis HLUSZKO	M. Christian MOUROUGANE

**ARTICLE 7 :** RAPPELLE qu'en application des article 1<sup>er</sup>, 29 et 50 modifiées par le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 ont été désignées, représentants du personnel de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Technique à compter du 6 janvier 2019 : Mme Fatma BALEGH, Mme Jeanne MUNCK et Mme Maria SPENDEL.

**ARTICLE 8 :** RAPPELLE que Mme Florence LOUETTE et M. Serge PERROTET ont été désignés, représentants du personnel suppléants de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Technique à compter du 6 janvier 2019.

**ARTICLE 9 :** RAPPELLE que la composition du Comité Technique pour les représentants du personnel est la suivante :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme Fatma BALEGH	Mme Florence LOUETTE
Mme Jeanne MUNCK	-
Mme Maria SPENDEL	M. Serge PERROTET

**ARTICLE 10 :** Monsieur le Directeur général des services de la métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication. Il sera en outre notifié aux intéressés.

Fait à Paris, le **24 SEP. 2021**

Le Président de la métropole du Grand Paris

  
Patrick DILLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'acte et/ou de sa notification.